

## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

### PROVINCE DE QUÉBEC COMTÉ DE PONTIAC

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pontiac tenue le mercredi 11 décembre 2019 à 19h30 au centre communautaire de Luskville, situé au 2024, route 148, à Pontiac à laquelle étaient présents :

Mme Joanne Labadie, mairesse, Mme Leslie-Anne Barber, mairesse suppléante et les conseillers, Mme Nancy Draper-Maxsom, Mme Susan McKay, M. Thomas Howard, M. Scott McDonald et Mme Isabelle Patry.

Également présents, M. Pierre Said, directeur général ainsi que quelques contribuables.

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Mme Joanne Labadie, Présidente, constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance. La séance débute à 19h30.

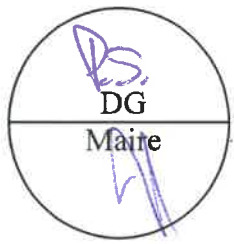
#### **2. PAROLE AU PUBLIC ET QUESTIONS**

Mme Joanne Labadie, Présidente, prend connaissance des inscriptions au registre des questions et donne la parole au public.

#### **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Parole au public et questions**
- 3. Adoption de l'ordre du jour**
- 4. Adoption des procès-verbaux des séances du 6, du 13 et du 20 novembre 2019**
- 5. Administration**
  - 5.1 Transferts budgétaires
  - 5.2 Liste des factures à payer
  - 5.3 Liste des dépenses incompressibles
  - 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de décembre
  - 5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses
  - 5.6 Adoption du règlement 05-19 concernant la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Pontiac

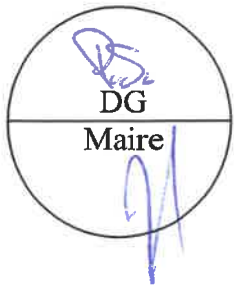
19-12-3946



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

- 5.7 Office municipal d'habitation – budget 2019 révisé
- 5.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020
- 5.9 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes
- 5.10 Nomination de l'employé #01-0136 au poste de préposé à la taxation
- 6. Sécurité publique**
  - 6.1 Achat d'une génératrice pour le complexe municipal
  - 6.2 Démission d'un pompier volontaire
  - 6.3 Programme d'aide financière - formation des pompiers
  - 6.4 Achat d'une fournaise pour la caserne #2
  - 6.5 Fin du lien d'emploi – employé #10-0029
- 7. Travaux publics**
  - 7.1 Entretien des espaces verts (tonte des pelouses -3 ans)
  - 7.2 Octroi du contrat pour l'installation de luminaires et de modification du panneau électrique à la patinoire du parc de Luskville
  - 7.3 Octroi des contrats pour l'entretien des patinoires municipales
- 8. Hygiène du milieu**
  - 8.1 Volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)
- 9. Urbanisme et zonage**
  - 9.1 Acquisitions de terrains suite aux inondations printanières
  - 9.2 Embauche d'un commis de bureau temporaire pour remplacement durant un congé parental
  - 9.3 Embauche d'un technicien en bâtiment
  - 9.4 Désignation du rôle de technicien en bâtiment, service de l'urbanisme
- 10. Loisirs et culture**
  - 10.1 Demande de financement pour camp de jour de 2020
- 11. Divers**
- 12. Dépôt de rapports**
- 13. Dépôt de documents**
- 14. Période de questions du public**
- 15. Levée de la séance**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que préparé et lu.

Adoptée

19-12-3947

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 6, DU 13 ET DU 20 NOVEMBRE 2019**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

**ET RÉSOLU** d'adopter les procès-verbaux des séances du 6, du 13 et du 20 novembre 2019.

Adoptée

**5. ADMINISTRATION**

19-12-3948

**5.1 Transferts budgétaires**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité effectue les transferts budgétaires au montant total de 193 283,00\$.

Adoptée

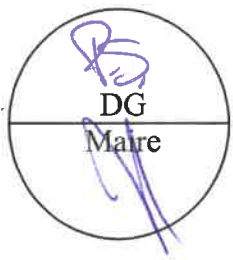
19-12-3949

**5.2 Liste des factures à payer**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par le conseiller, M. Thomas Howard.

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil autorise le paiement des factures au montant de 332 592,27\$ pour la période se terminant le 27 novembre 2019 et à débiter les affectations budgétaires relatives aux dépenses.

Adoptée



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

19-12-3950

### 5.3 Liste des dépenses incompressibles

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil approuve la liste des déboursés et prélèvements effectués du 30 octobre au 27 novembre 2019, le tout pour un total de **693 629,19\$**.

Adoptée

### 5.4 Liste des engagements de dépenses pour le mois de décembre

Aucune liste pour le mois de décembre.

### 5.5 Dépôt du rapport relatif à la délégation d'autorisation des dépenses

La période couvre du 30 octobre 2019 au 27 novembre 2019.

19-12-3951

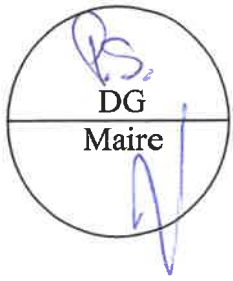
### 5.6 Adoption du règlement 05-19 concernant la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Pontiac

**CONSIDÉRANT QU'**une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 14 décembre 2010 conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du projet de loi 122, entrée en vigueur le 16 juin 2017, la Politique de gestion contractuelle est réputée être un règlement sur la gestion contractuelle à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4<sup>e</sup> alinéa de l'article 938.1.2 *C.M.*, modifier son règlement de gestion contractuelle afin de prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure au seuil décrété par le ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement doit minimalement prévoir, entre autres, des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais égale ou inférieure au seuil décrété par le ministre et qui peuvent être conclus de gré à gré en vertu des règles adoptées par la Municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance du conseil du 13 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** les modifications apportées au règlement depuis le dépôt du projet ne sont pas de nature à changer son objet ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le règlement 05-19.

Adoptée

19-12-3952

### 5.7 Office municipal d'habitation – budget 2019 révisé

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu un budget révisé de l'O.M.H. daté du 11 novembre 2019;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

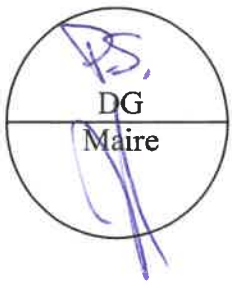
**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte le budget 2019 révisé de l'O.M.H. qui démontre maintenant une quote-part de 4 055,00\$.

Adoptée

19-12-3953

### 5.8 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom.

**ET RÉSOLU QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020, qui se tiendront le mardi et qui débuteront à 19h30.

Janvier	21	Mai	12	Septembre	8
Février	11	Juin	9	Octobre	13
Mars	10	Juillet	7	Novembre	10
Avril	14	Août	25	Décembre	8

Adoptée

19-12-3954

### 5.9 Fermeture des bureaux municipaux pour la période des Fêtes

**CONSIDÉRANT QUE** la convention collective ne prévoit pas la fermeture des bureaux pour la période des Fêtes;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

**ET RÉSOLU QUE** les bureaux municipaux seront fermés pour la période des Fêtes, soit du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

Adoptée sur division

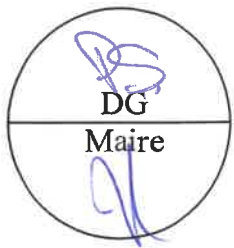
La conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom vote contre la résolution.

19-12-3955

### 5.10 Nomination de l'employé #01-0136 au poste de préposé à la taxation

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de commis à la taxation est vacant à la suite de la promotion de l'employé #01-0133;

**CONSIDÉRANT QUE** la position a été affichée selon les termes de l'entente collective;



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé #01-0136 a déposé sa candidature pour le poste de commis à la taxation et possède les qualifications requises;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des finances;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber.

**ET RÉSOLU** d'accepter la recommandation de la directrice des finances et de procéder à la nomination de l'employé #01-0136 à titre de commis à la taxation, selon les termes de l'entente collective, à compter du 12 décembre 2019.

Adoptée

### **6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

19-12-3956

#### **6.1 Achat d'une génératrice pour le complexe municipal**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a besoin d'une génératrice afin de fournir du courant au complexe municipal en cas de sinistre majeur;

**CONSIDÉRANT QU'**un plan de mesure d'urgence a été complété par la Municipalité et que le besoin de cet équipement a été clairement identifié;

**CONSIDÉRANT QU'**une génératrice d'urgence sur roues, de marque Multi-Quip d'une puissance de 125 KVA, a été mise en vente par la disposition des biens excédentaires du gouvernement du Canada et qu'elle nous a été adjugée au montant de 41 555,55 \$ plus taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'une génératrice neuve qui n'a servi que 50 heures pour des tests techniques;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix de vente est nettement avantageux pour la Municipalité;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement 05-19 sur la gestion contractuelle et son entrée en vigueur dans les prochains jours;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère Mme Nancy Draper-Maxsom.





## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**ET RÉSOLU QUE** le conseil autorise l'achat de la génératrice mobile Multi-Quip 125 KVA au montant de 41 555,55 \$ plus taxes à l'entrée en vigueur du règlement 05-19 sur la gestion contractuelle.

Adoptée

19-12-3957

### 6.2 Démission d'un pompier volontaire

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé #10-0015 a offert sa démission au directeur du service d'incendie, à titre de pompier;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employée #10-0015 a remis tout son équipement au service d'incendie le 30 octobre 2019;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil accepte la démission de l'employé #10-0015 en date du 30 octobre 2019.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la Municipalité désire remercier l'employé #10-0015 pour ses années de loyaux services.

Adoptée

19-12-3958

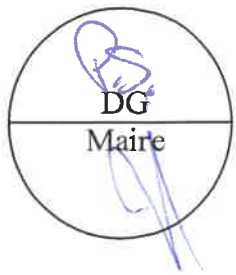
### 6.3 Programme d'aide financière - formation des pompiers

**CONSIDÉRANT QUE** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**CONSIDÉRANT QUE** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QU'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;





## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**CONSIDÉRANT QUE** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac prévoit la formation de cinq (5) pompiers pour le programme Pompier I et de dix (10) pompiers pour le programme Pompier II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en conformité avec l'article 6 du Programme;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

**ET RÉSOLU** de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

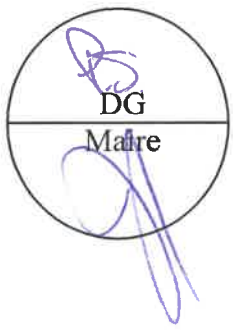
Adoptée

19-12-3959

### 6.4 Achat d'une fournaise pour la caserne #2

**CONSIDÉRANT QUE** l'unité de chauffage de la caserne #2 a cessé de fonctionner;

**CONSIDÉRANT QU'**il est impossible d'obtenir les pièces requises pour la réparation, vu l'âge de l'unité;



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**CONSIDÉRANT QUE** le code du chauffage a changé depuis et ne permet plus une telle installation;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu trois (3) soumissions pour le remplacement de l'unité;

Fournisseur	Prix (taxes incluses)
Chauffage Raymond	6 726,04\$
Péto-Francis	6 019,24\$
M.S Installation	7 927,53\$

**CONSIDÉRANT QUE** le prix offert par Péto-Francis est le plus avantageux pour la Municipalité;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité fasse l'achat de la fournaise auprès de Péto-Francis.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** l'installation et le branchement seront effectués par Péto-Francis.

Adoptée

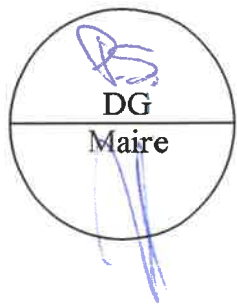
19-12-3960

### 6.5 Fin du lien d'emploi – employé #10-0029

**CONSIDÉRANT** le dépôt d'un grief par le syndicat des pompiers-pomprières de Pontiac concernant la fin du lien d'emploi de l'employé #10-0029, dû à son manque de disponibilité;

**CONSIDÉRANT QUE** des discussions ont eu lieu entre le syndicat et l'employé #10-0029;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Pontiac mette fin au lien d'emploi de l'employé #10-0029 et que son nom soit retiré de la liste des pompiers-pomprières de la Municipalité de Pontiac.

Adoptée.

### **7. TRAVAUX PUBLICS**

19-12-3961

#### **7.1 Entretien des espaces verts**

**CONSIDÉRANT QUE** le contrat d'entretien pour les espaces verts s'est terminé à l'automne 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics prévoit lancer un appel d'offres à cet effet;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil mandate le département des travaux publics à lancer un appel d'offres pour l'entretien des espaces verts municipaux.

Adoptée

19-12-3962

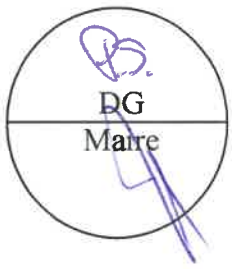
#### **7.2 Octroi du contrat pour l'installation de luminaires et de modification du panneau électrique à la patinoire du parc de Luskville**

**CONSIDÉRANT QUE** les luminaires de la patinoire du parc de Luskville étaient installés sur les poteaux de lumière du terrain de baseball adjacent;

**CONSIDÉRANT QUE** les poteaux de lumières du terrain de baseball ont été enlevés et afin d'être remplacés en 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les luminaires de la patinoire étaient désuets et que le circuit électrique n'était plus conforme;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**ET RÉSOLU QUE** le conseil octroi le contrat pour l'installation de luminaires et de modifications du panneau électrique à la patinoire du parc Luskville, à Lauriault Électrique, au montant de 8 002,00\$ taxes incluses.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** la dépense pour la patinoire soit affectée au budget d'opération #02-701-50-519 et que la dépense pour l'éclairage du parc de balle soit affectée aux revenus reportés Blue Jays #55-164-00-002.

Adoptée

19-12-3963

### 7.3 Octroi des contrats pour l'entretien des patinoires municipales

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats pour l'entretien des patinoires municipales sont échus;

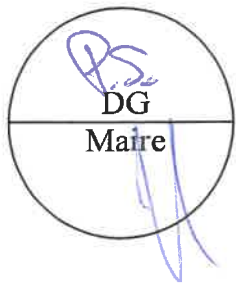
**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

**ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal octroie un contrat aux personnes suivantes, pour l'entretien des différentes patinoires municipales pour la saison hivernale 2019-2020:

- Patinoire du parc Soulière-Davis : M. Christian Lauzon, au montant de 9 850,00\$, plus taxes applicables;
- Patinoire du parc récréatif de Luskville : Mme Karine Cloutier, au montant de 9 200,00\$, taxes non applicables;
- Patinoire du parc récréatif de Quyon : Mme Karine Cloutier, au montant de 9 200,00\$, taxes non applicables.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le coût total de ces trois contrats, s'élevant à 28 250,00\$, plus taxes applicables, provienne du poste budgétaire #02-701-50-519.

Adoptée



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

### 8. HYGIÈNE DU MILIEU

19-12-3964

#### 8.1 Volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP)

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Susan McKay et appuyé par la conseillère Mme Leslie-Anne Barber.

**ET RÉSOLU QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité de Pontiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**FINALEMENT, IL EST RÉSOLU QUE** M. Pierre Said, directeur général, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relativement à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Adoptée

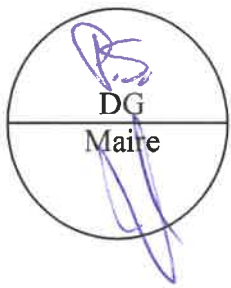
### 9. URBANISME ET ZONAGE

19-12-3965

#### 9.1 Acquisitions de terrains suite aux inondations printanières

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétés mentionnées ici-bas ont subi de lourds dommages lors des inondations printanières;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont choisi de se prévaloir de l'indemnité de départ offerte par le ministère de la Sécurité publique;



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont déclaré qu'ils veulent céder leur terrain à la Municipalité de Pontiac afin d'obtenir l'aide financière supplémentaire offert par le ministère de la Sécurité publique;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires s'engagent à respecter tous les engagements déterminés par le Ministère en vertu du décret 403-2019, soit, notamment:

- Obtenir, avant le début des travaux, tous les permis et approbations nécessaires;
- Procéder à la démolition de leur résidence en conformité avec les lois et règlements en vigueur;
- Éliminer les fondations en conformité avec les lois et règlements en vigueur et de façon à ce que cette élimination ne constitue pas un risque pour les personnes.

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Thomas Howard et appuyé par le conseiller, M. Scott McDonald.

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité de Pontiac s'engage à acquérir, pour la somme nominale de 1,00\$, les lots suivants :

- Lot 2 682 338, situé au 1551, chemin du Rubis;
- Lot 2 682 325, situé au 921, chemin du Ruisseau;
- Lot 2 682 355, situé au 945, chemin de la Topaz.

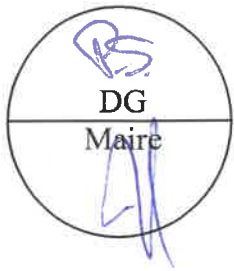
**IL EST AUSSI RÉSOLU QUE** les actes de cession et autres actes nécessaires soient préparés par Me Lisa Gallinaro aux frais de la Municipalité de Pontiac et que ces frais puissent faire partie de la réclamation municipale au ministère de la Sécurité publique.

Adoptée

19-12-3966

### **9.2 Embauche d'un commis de bureau temporaire pour remplacement durant un congé parental**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution #19-11-3931 autorise l'embauche d'un commis de bureau pour pourvoir le poste lors d'un congé parental pour une période de seize (16) mois;



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché sur la base d'un poste temporaire d'une durée de seize (16) mois selon les dispositions de la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues et examens écrits;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil confirme l'embauche de Mme France L'Allier à titre de commis de bureau pour une période de 16 mois à compter du 6 janvier 2020, selon les dispositions de la convention collective.

Adoptée

19-12-3967

### 9.3 Embauche d'un technicien en bâtiment

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de technicien en bâtiment a été autorisé sous la résolution#19-04-3713;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste a été affiché sur une base poste permanente selon les dispositions de la convention collective des employé(e)s syndiqué(e)s;

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité de sélection suite aux entrevues et examens écrits;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil embauche Monsieur Abduljaleel Alaoui à titre de technicien en bâtiment à partir du 6 janvier 2020, selon la classe 1 de la convention collective des employés syndiqués.

Adoptée





## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

19-12-3968

### 9.4 Désignation du rôle de technicien en bâtiment, service de l'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées demande qu'il y ait une personne pour administrer l'application du règlement et sur l'émission des demandes de permis;

**CONSIDÉRANT QU'**aux fins du règlement 152-10 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la Municipalité doit désigner un fonctionnaire (« autorité compétente ») pour voir à l'application du règlement et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement.

**CONSIDÉRANT QUE** la *Loi sur les compétences municipales* prévoit que chaque municipalité ayant une zone verte ou des terres exploitées à des fins agricoles ou forestières doit nommer un conciliateur arbitre dans le but de régler des mécontentes en zone agricole relativement aux clôtures mitoyennes, aux fossés mitoyens, aux découverts et aux fossés de drainage;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par le conseiller, M. Scott McDonald et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

**ET RÉSOLU QUE** le technicien en bâtiment agisse à titre de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, de fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2,r.22), fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur le prélèvement des eaux et de leur protection (Q-2,r.35.2), fonctionnaire responsable de voir à l'application du *Règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC des Collines-de-l'Outaouais* et à émettre des constats d'infraction pour toute contravention à l'une ou l'autre des dispositions de ce règlement et que cela n'exclut pas les autres tâches liées à sa fonction.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** le technicien en bâtiment agisse à titre de conciliateur-arbitre dans le but de régler des mécontentes en zone agricole relativement aux clôtures mitoyennes, aux fossés mitoyens, aux découverts et aux fossés de drainage

**ENFIN, IL EST RÉSOLU QU'**une copie de la présente résolution soit acheminée à la MRC des Collines-de-l'Outaouais.



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

Adopté

### 10. LOISIRS ET CULTURE

19-12-3969

#### 10.1 Demande de financement pour camp de jour de 2020

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pontiac souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2019-2020 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande sera faite conjointement avec la direction du service de garde de l'école Notre-Dame-De-La-Joie. Une partie de la demande sera pour le camp de jour municipal et l'autre partie sera pour bonifier le camp de jour organisé par l'école, en mars, lors de la semaine de relâche 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère n'exige aucune contribution financière du demandeur;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des loisirs et de la vie communautaire;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère, Mme Leslie-Anne Barber et appuyé par la conseillère, Mme Isabelle Patry.

**ET RÉSOLU QUE** les membres du conseil autorisent la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE** les membres du conseil autorisent Mme Elza Sylvestre, directrice des loisirs et de la vie communautaire, à agir à titre de



## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

mandataire déléguée pour le suivi de la demande d'appui financier et à signer la convention d'aide financière au nom de la Municipalité de Pontiac.

Adoptée

### 11. DIVERS

Aucune discussion.

### 12. DÉPÔT DE RAPPORTS

Dépôt du rapport d'activités des services d'incendie.

### 13. DÉPÔT DE DOCUMENTS

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Joanne Labadie, Présidente, demande si des personnes présentes ont des questions.

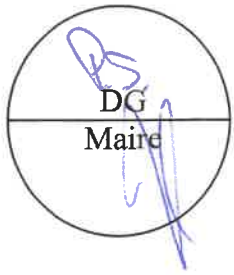
19-12-3970

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère, Mme Nancy Draper-Maxsom et appuyé par la conseillère, Mme Susan McKay.

**ET RÉSOLU QUE** ce conseil accepte de lever la séance à 20h58.

Adoptée



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

A blue ink signature of M. Pierre Said, written in a cursive style.

---

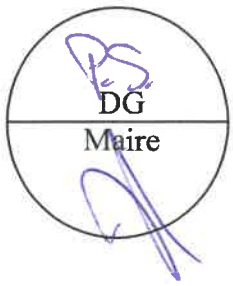
M. Pierre Said  
DIRECTEUR GÉNÉRAL

A blue ink signature of Mme Joanne Labadie, written in a cursive style.

---

Mme Joanne Labadie  
MAIRESSE

*« Je, Joanne Labadie, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec ».*

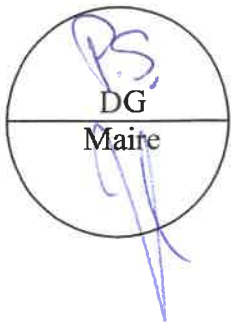


## MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

#### 1<sup>ère</sup> période de questions

1-Mike Mongeon	<p>Monsieur était venu à la séance du mois de novembre et avait mentionné que le chemin Braun était en piteux état. Rien n'a été fait depuis, à part le nivelage du chemin, la veille. Il représente les résidents du chemin qui voudrait une solution à long terme. Dans le passé, il avait été question de paver le chemin au coût de 800,00\$ par résidence, mais la proposition avait été rejetée. Les résidents désirent recommencer les pourparlers concernant le pavage du chemin.</p> <p><b>La mairesse Labadie lui répond qu'elle a été mise au courant du dossier après la rencontre du mois de novembre. La mairesse demande d'accepter nos excuses. Elle-même et le directeur général ont circulé sur le chemin Braun et, effectivement, il n'y a plus de gravier sur le chemin. Un des problèmes est le creusage des fossés. Nous n'avons pas l'autorisation de Nature Conservancy of Canada pour creuser sur leurs propriétés. Nous cherchons des solutions. Elle encourage les résidents à prendre rendez-vous avec elle-même et la direction afin d'étudier les diverses options. Il est trop tard pour cette année à cause du gel, mais tous les efforts seront faits pour corriger la situation au printemps. La mairesse offre à nouveau ses excuses. Le dossier est à l'ordre du jour pour la prochaine rencontre du comité de voirie.</b></p>
2- Lucinda Sanschagrín	<p>Mme Sanschagrín affirme que ses animaux ont été empoisonnés et que la pollution a de grands impacts géologiques et demande ce que la Municipalité entend faire pour corriger la situation.</p> <p><b>La mairesse répond qu'elle n'est pas qualifiée pour répondre à cette question et que le dossier a déjà été transféré aux autorités compétentes.</b></p>
3- Carl Hager	<p>M. Hager demande si le budget 2020 prévoit quelque chose pour le chemin de la Montagne. Il demande également si quelque chose sera fait pour les propriétés abandonnées ou délaissées. Il désire avoir des informations au sujet de la rampe et des escaliers au centre communautaire à Quyon et aimerait savoir si sa résidence est située dans la ZIS.</p> <p><b>La mairesse lui répond que le budget sera déposé mercredi</b></p>



MUNICIPALITÉ DE PONTIAC

	<p><b>prochain. Il y a un règlement d'emprunt pour le chemin de la Montagne. Pour ce qui est des propriétés abandonnées ou délaissées, une résolution sera présentée ce soir pour employer un inspecteur. La ZIS vient d'être publiée sur notre site et Mme Labadie ne croit pas que M. Hager soit dans la ZIS. Une rampe et des escaliers ont été loués. Le centre communautaire est ouvert non officiellement. L'ouverture officielle sera faite en janvier.</b></p>
--	--

